

Séance ordinaire du conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 9 janvier 2012 à 20h00 à la salle de délibérations du conseil, sous la présidence de son Honneur le Maire Jacques Séguin.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants :

Serge Bédard - district #1
Robert Kennedy, délégué à la voirie - district #2
Alexander Tomeo, délégué à la sécurité - district #3
Robert Beauchamp, délégué au CLD - district #4
Normand Clermont, délégué à l'hygiène du milieu – district #5
Marie-Claude Galland Prud'Homme, déléguée aux loisirs - district #6

ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Adoption des procès-verbaux du 12 décembre 2011
- 3.- Adoption des comptes à payer au 31 décembre 2011

ADMINISTRATION

- 4.- Adoption/règlement 451-11 pourvoyant à l'imposition de taxes municipales pour l'année 2012
- 5.- Liste des dépenses incompressibles pour l'exercice financier 2012/ approbation et autorisation de paiement
- 6.- PG Solutions/contrats d'entretien des logiciels/autorisation

VOIRIE

- 7.- Travaux correctifs de drainage – 64^e Avenue (entre la 39^e Rue et la rue André-Soucy)/honoraires professionnels/réalisation des relevés topographiques et préparation des plans et devis/autorisation de paiement
- 8.- Travaux correctifs de drainage – 64^e Avenue (entre la 39^e Rue et la rue André-Soucy)/Déclaration du demandeur ou du titulaire selon l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c Q-2)*/ autorisation
- 9.- Travaux correctifs de drainage – 52^e Avenue (entre le boul. Proulx et la rue André-Soucy)/honoraires professionnels/réalisation des relevés topographiques et préparation des plans et devis/autorisation de paiement
- 10.- Travaux correctifs de drainage – rue Simonne (entre la 55^e Avenue et la 38^e Rue) – 38^e Rue (entre la 55^e Avenue et la rue Simonne) – rue Aimé (entre la 55^e Avenue et la 53^e Avenue)/honoraires professionnels/ réalisation des relevés topographiques/autorisation de paiement
- 11.- Travaux correctifs de drainage – 25^e Avenue (au Nord du Croissant Brunet)/honoraires professionnels/réalisation des relevés topographiques/ autorisation de paiement
- 12.- Travaux correctifs de drainage – 62^e Avenue (entre la 52^e Rue et la rue André-Soucy)/honoraires professionnels/réalisation des relevés topographiques et préparation des plans et devis/autorisation de paiement
- 13.- Travaux correctifs de drainage – 62^e Avenue (entre la 52^e Rue et la rue André-Soucy)/Déclaration du demandeur ou du titulaire selon l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c Q-2)*/ autorisation
- 14.- Usine de pompage/pompe vingt (20) pouces/soumissions par invitation/ autorisation

HYGIÈNE DU MILIEU

- 15.- Site de transbordement/service de conteneur pour l'année 2012/
soumissions par invitation/autorisation
- 16.- Réponses aux questions de la séance précédente
- 17.- Parole à l'auditoire
- 18.- Levée de la séance

12-01-001 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-01-002 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 12 DÉCEMBRE 2011

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
et APPUYÉ par Alexander Tomeo

QUE les procès-verbaux du 12 décembre 2011 soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-01-003 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 31 DÉCEMBRE 2011

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
et APPUYÉ par Robert Kennedy

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du fonds d'administration présentés sur la liste établie au 5 janvier 2012 au montant de 80 333,59 \$. Les dépenses inscrites à la liste des paiements du 5 janvier 2012 au montant de 164 689,03 \$ incluant les dépenses autorisées, en vertu du règlement 405-02, sont approuvées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-01-004 ADOPTION/RÈGLEMENT 451-11 POURVOYANT À L'IMPOSITION DE TAXES MUNICIPALES POUR L'ANNÉE 2012

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE la directrice générale mentionne que ce règlement a pour objet d'imposer les taxes nécessaires pour l'année 2012, pour pourvoir aux dépenses nécessaires à la bonne marche de son administration et rencontrer ses obligations pour ladite année;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

QUE le règlement numéro 451-11 pourvoyant à l'imposition de taxes municipales pour l'année 2012, soit adopté.

QUE l'avis public du présent règlement soit affiché sur le territoire de la municipalité, aux endroits habituels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE
MUNICIPALITÉ DE POINTE-CALUMET

RÈGLEMENT NUMÉRO 451-11

RÈGLEMENT POURVOYANT À L'IMPOSITION DE TAXES MUNICIPALES POUR L'ANNÉE 2012

ATTENDU QUE la Municipalité de Pointe-Calumet est régie par le Code Municipal du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité de Pointe-Calumet a besoin d'imposer les taxes nécessaires pour l'année 2012, pour pourvoir aux dépenses nécessaires à la bonne marche de son administration et rencontrer ses obligations pour ladite année;

ATTENDU QUE l'avis de motion pour la présentation de ce règlement a été donné à la séance ordinaire du 12 décembre 2011;

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1: La Municipalité de Pointe-Calumet imposera les taxes suivant l'annexe "A" ci-jointe, faisant partie intégrante de ce règlement, pour pourvoir aux dépenses nécessaires à la bonne marche de son administration et rencontrer ses obligations pour l'année 2012.

ARTICLE 2 : **TAUX D'INTÉRÊTS SUR ARRÉRAGE**
À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêts au taux annuel de 15%.

ARTICLE 3 : **PAIEMENT PAR VERSEMENTS**
Les taxes municipales doivent être payées en un versement unique. Toutefois, lorsque le total du compte de taxes est égal ou supérieur à 300,00\$, le compte peut être payé, au choix du débiteur, en un versement unique ou en trois (3) versements égaux.

ARTICLE 4: **DATES DE VERSEMENTS**
La date ultime où peut être fait le versement unique ou le premier versement des taxes municipales est le trentième jour qui suit l'expédition du compte. Le deuxième versement devient exigible le 19^e jour de juin 2012 et le troisième versement devient exigible le 18^e jour de septembre 2012.

ARTICLE 5 :**DÉCHÉANCE DE TERME**

Dès qu'un compte est perçu au-delà de sa date prévue de versement, une déchéance de terme s'applique. Cela signifie que le total impayé du compte de taxes devient exigible à la date d'échéance qui n'a pas été respectée. Le taux d'intérêts s'applique donc sur le plein montant en retard. Un avis de rappel est envoyé dans un délai d'un mois de la date d'échéance.

Nonobstant ce qui précède, un délai de grâce de 5 jours ouvrables suivant la date du versement est accordé.

Un solde de moins de 50,00 \$ n'entraînera pas la déchéance de terme.

ARTICLE 6:

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

JACQUES SÉGUIN, Maire

CHANTAL PILON, Directrice générale

ANNEXE "A"**TAUX DES TAXES POUR 2012****FONCIÈRE**

Taxe résiduelle	0,9070
Taxe sur les immeubles non résidentiels	1,1220

SERVICE DE LA DETTE

Pavage - Domaine Loiseau (m. linéaire)	7,4156
Pavage - Aimé & 55e Avenue (m. linéaire)	10,7179
Pavage – Simonne, 38 ^e Rue et 55 ^e Avenue (superficie)	0,44964
Pavage et éclairage – 52 ^e et 53 ^e Avenue (superficie)	0,2552
Pavage et éclairage – 52 ^e et 53 ^e Avenue (m. linéaire)	6,9471
Pavage – 64 ^e Avenue (m. linéaire)	8,1690
Pavage – Croissant Beaudin (m. linéaire)	9,7373
Collecteur pluvial - 60e Avenue (superficie)	0,032038

EAU

Chalets 120,00	
Résidences	120,00
Commerces	136,00
Piscines	25,00

ORDURES

Chalets 205,00	
Résidences	205,00
Commerces	240,00

Égout Domaine Loiseau - (immobilisation)	140,08
Égout - assainissement	104,40

TRANSPORT EN COMMUN	92,00
---------------------	-------

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2012/APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT

12-01-005 Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D'APPROUVER la liste des dépenses incompressibles pour l'exercice financier 2012 et d'en autoriser le paiement aux activités de fonctionnement.

Les présentes dépenses ont fait l'objet de l'émission par la directrice générale d'un certificat de disponibilité de crédit tel que requis par la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-01-006 PG SOLUTIONS/CONTRATS D'ENTRETIEN DES LOGICIELS/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
et APPUYÉ par Alexander Tomeo

QUE la directrice générale, Madame Chantal Pilon, soit autorisée à renouveler les contrats d'entretien des logiciels avec la firme PG Solutions, pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, et pour la somme totale de 30 099,02 \$ incluant les taxes, répartie comme suit :

Administration :	15 795,72 \$
Administration-Accèsité :	4 124,09 \$
Urbanisme :	10 179,21 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-01-007 TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – 64^E AVENUE (ENTRE LA 39^E RUE ET LA RUE ANDRÉ-SOUCY)/HONORAIRES PROFESSIONNELS/RÉALISATION DES RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES ET PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

D'AUTORISER le paiement au montant de 3 417,75 \$ à la firme Projeco Ingénierie inc., lequel représente les honoraires professionnels pour la réalisation des relevés topographiques et préparation des plans et devis, dans le cadre des travaux correctifs de drainage – 64^e Avenue (entre la 39^e Rue et la rue André-Soucy) (facture # 1793).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-01-008 TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – 64^E AVENUE (ENTRE LA 39^E RUE ET LA RUE ANDRÉ-SOUCY)/DÉCLARATION DU DEMANDEUR OU DU TITULAIRE SELON L'ARTICLE 115.8 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT (L.R.Q., C Q-2)/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

D'AUTORISER la directrice générale, Madame Chantal Pilon, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Pointe-Calumet, tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, y compris l'attestation d'exactitude, dans le cadre des travaux correctifs de drainage – 64^e Avenue (entre la 39^e Rue et la rue André-Soucy).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-01-009

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – 52^E AVENUE (ENTRE LE BOUL. PROULX ET LA RUE ANDRÉ-SOUCY)/HONORAIRES PROFESSIONNELS/RÉALISATION DES RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES ET PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp
et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER le paiement au montant de 2 683,11 \$ à la firme Projeco Ingénierie inc., lequel représente les honoraires professionnels pour la réalisation des relevés topographiques et préparation des plans et devis, dans le cadre des travaux correctifs de drainage – 52^e Avenue (entre le boul. Proulx et la rue André-Soucy) (facture # 1789).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-01-010

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – RUE SIMONNE (ENTRE LA 55^E AVENUE ET LA 38^E RUE) – 38^E RUE (ENTRE LA 55^E AVENUE ET LA RUE SIMONNE) – RUE AIMÉ (ENTRE LA 55^E AVENUE ET LA 53^E AVENUE)/HONORAIRES PROFESSIONNELS/RÉALISATION DES RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

D'AUTORISER le paiement au montant de 3 417,75 \$ à la firme Ingemax inc., lequel représente les honoraires professionnels pour la réalisation des relevés topographiques, dans le cadre des travaux correctifs de drainage – rue Simonne (entre la 55^e Avenue et la 38^e Rue) – 38^e Rue (entre la 55^e Avenue et la rue Simonne) – rue Aimé (entre la 55^e Avenue et la 53^e Avenue) (facture # 1798).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-01-011

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – 25^E AVENUE (AU NORD DU CROISSANT BRUNET)/ HONORAIRES PROFESSIONNELS/RÉALISATION DES RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
et APPUYÉ par Robert Beauchamp

D'AUTORISER le paiement au montant de 2 050,65 \$ à la firme Ingemax inc., lequel représente les honoraires professionnels pour la réalisation des relevés topographiques, dans le cadre des travaux correctifs de drainage – 25^e Avenue (au Nord du Croissant Brunet) (facture # 1775).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

007

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – 62^E AVENUE (ENTRE LA 52^E RUE ET LA RUE ANDRÉ-SOUCY)/HONORAIRES PROFESSIONNELS/RÉALISATION DES RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES ET PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS/AUTORISATION DE PAIEMENT

12-01-012 Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme
et APPUYÉ par Robert Kennedy

D'AUTORISER le paiement au montant de 3 448,51 \$ à la firme Projeco Ingénierie inc., lequel représente les honoraires professionnels pour la réalisation des relevés topographiques et préparation des plans et devis, dans le cadre des travaux correctifs de drainage – 62^e Avenue (entre la 52^e Rue et la rue André-Soucy) (facture # 1799).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-01-013 TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – 62^E AVENUE (ENTRE LA 52^E RUE ET LA RUE ANDRÉ-SOUCY)/DÉCLARATION DU DEMANDEUR OU DU TITULAIRE SELON L'ARTICLE 115.8 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT (L.R.Q., C O-2)/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
et APPUYÉ par Robert Kennedy

D'AUTORISER la directrice générale, Madame Chantal Pilon, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Pointe-Calumet, tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, y compris l'attestation d'exactitude, dans le cadre des travaux correctifs de drainage – 62^e Avenue (entre la 52^e Rue et la rue André-Soucy).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-01-014 USINE DE POMPAGE/POMPE VINGT (20) POUCES/SOUMISSIONS PAR INVITATION/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER le directeur des services municipaux à demander des soumissions par invitation, pour une pompe de vingt (20) pouces, à l'usine de pompage de Pointe-Calumet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-01-015 SITE DE TRANSBORDEMENT/SERVICE DE CONTENEUR POUR 2012/SOUMISSIONS PAR INVITATION/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

D'AUTORISER le directeur des services municipaux à demander des soumissions par invitation, pour le service de conteneur pour l'année 2012, au site de transbordement de Pointe-Calumet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉDÉCENTE

PAROLE À L'AUDITOIRE

12-01-016

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

QU'À 20h24, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

JACQUES SÉGUIN, maire

CHANTAL PILON, directrice générale